



La Roche-Neuville, le 27 juin 2019.

Mairie de QUELAINES-ST-GAULT

29 JUIN 2019

COUBRIER LA ROCHE-NEUVILLE

*Monsieur le Maire  
de La Roche-Neuville*

à

*Madame le Maire  
de Quelaines Saint-Gault*

**V/REF. :** Votre courrier du 25 mars 2019

**OBJET :** Plan Local d'Urbanisme – Arrêt de projet - Avis

**BORDEREAU D'ENVOI**

**DOCUMENTS TRANSMIS :**

Veillez trouver en pièce jointe l'extrait de délibération du Conseil municipal DCM 2019-06-D-08 portant avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Quelaines Saint-Gault.

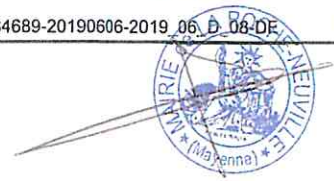
Vous en souhaitant bonne réception.

Veillez agréer l'expression de l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,  
Jean-Paul FORVEILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA ROCHE-NEUVILLE  
(Département de la Mayenne)**



**SEANCE DU 6 JUIN 2019**

*Nombre de membres – Afférents au Conseil municipal : 25 – En exercice : 25 – Présents : 18*

*L'an deux mil dix-neuf, le six juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de La Roche-Neuville se sont réunis à la salle des associations, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FORVEILLE, Maire, après convocation adressée le 28 mai 2019.*

*Etaient présents : Jean-Paul Forveille, Lucien Aubert, Frédéric Saget, Philippe Houdu, Frédérique Lucas, Céline Cottreau, Christophe Delogé, Jean-Marie Chauveau, Nadia Buchot, Nathalie Chartier, Alexandra Aubert, Jérôme Pompagnini, Sandrine Hermenier, Stéphanie Boulay, Guillaume Cousin, Karl Notais, Nicolas Barré, Nicole Planchenault.*

*Membres absents ayant donné pouvoir : Jean-Yves Tarot à Jean-Paul Forveille – Jacques de Chavagnac à Lucien Aubert – Florence Michel à Frédéric Saget.*

*Membres absents excusés : Christophe Bertron, Pascal Prod'homme, Christelle Duchemin.*

*Membres absents : Peggy Huaumé*

*Secrétaire de séance : Frédérique Lucas.*

*7/ AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE  
QUELAINES-SAINT-GAULT*

DCM 2019-06-D-08

**RAPPORTEUR : JP FORVEILLE**

**EXPOSE** : M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Quelaines-Saint-Gault a transmis en mairie de La Roche-Neuville, **pour avis** au titre des dispositions de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté, ainsi que la délibération du conseil municipal de la commune en date du 21 février 2019 arrêtant le projet de révision du plan local d'urbanisme de Quelaines Saint-Gault.

Il précise qu'au cours de la dernière réunion du Conseil municipal en date du 26 avril 2019, les membres du Conseil ont été invités à consulter ce dossier en mairie (CD rom).

**PROPOSITION** : Aucune observation n'ayant été faite sur ce projet par les membres du Conseil municipal, M. le Maire propose d'émettre un **avis favorable** à ce projet.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

Pour extrait conforme.  
Le Maire,



  
Jean-Paul FORVEILLE.